



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ATLANTIQUES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer
service eau**

Affaire suivie par Philippe ANTOINE
SB/LET221438
Tél : 05.59.80.87.22
Mél : ddtm-gu-eau@pyrenees-atlantiques.gouv.fr

Pau, le 14 novembre 2022

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, pour notification, une copie de l'arrêté préfectoral portant prescriptions spécifiques à déclaration au titre de l'article L. 214-3 du code de l'environnement concernant la création et l'exploitation d'une retenue d'eau sur le bassin-versant du Saget sur la commune d'Aubous.

Conformément aux dispositions réglementaires, cet arrêté sera mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État des Pyrénées-Atlantiques pendant une durée d'au moins six mois à compter de sa notification et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Atlantiques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur départemental
des territoires et de la mer,
la cheffe du service eau,

Juliette Friedling

Copie : - SAGE Adour Amont
- OFB

EARL TREY
1995 Chemin départemental 317
64330 AYDIE